



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 030-22 C

Objet : RS - Précisions sur l'exonération de versement mobilité - Liste des organismes bénéficiaires

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Farid Rezzak à Sabrina Haerinck - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Thieffénat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 030-22 C

objet **RS - Précisions sur l'exonération de versement mobilité - Liste des organismes bénéficiaires**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que depuis 1973, les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social sont exonérées de versement mobilité.

Le bénéfice de cette exonération doit être acté par délibération de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Compte tenu de l'ancienneté de cette mesure et de l'absence de délibération de confirmation prise par Grand Chambéry lors de sa transformation en Communauté d'agglomération, il est nécessaire d'adopter une délibération de précision pour cet objet de sorte à sécuriser le bénéfice de cette mesure pour plusieurs acteurs du territoire communautaire.

Il ne s'agit donc pas d'exonérer de nouveaux acteurs mais de lister ceux bénéficiant déjà de cette mesure d'exonération. Cette délibération présente donc un coût nul pour l'équilibre du budget.

La liste des organismes bénéficiaires est la suivante :

- Fondation du Bocage, 339 rue Costa de Beauregard, 73000 Chambéry,
- Emmaüs 73, ZI de L'Erier, 405 rue Denis Papin, 73290 La Motte-Servolex.

Vu l'article L.2333-64 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'exonération de versement mobilité au bénéfice des organismes listés dans la présente délibération,

Article 2 : charge le président ou son représentant de notifier cette délibération aux services de l'URSSAF.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 030-22 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur l'exonération de versement mobilité - Liste des organismes bénéficiaires

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26489H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26489H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022